



04 MAI 2022

102819

Demande d'autorisation dans le cadre de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles

Organisation d'une manifestation (art. 15)

Les constructions en rapport avec une manifestation de même que le camping en zone verte en lien avec une manifestation ne sont pas autorisables

Références

Requérant
Nom : Prénom :
Association :
N°, rue :
Code postal : Localité :
Téléphone :
Email :

Situation géographique

Commune(s) : Section(s) :

Description de la manifestation

Désignation exacte :

Description précise du tracé ou de l'utilisation du site :

- Manifestation sportive non compétitive
- Compétition sportive
- Marche populaire sans stand de ravitaillement
- Marche populaire avec stand de ravitaillement y incluant les marches gourmandes
- Autres manifestations de loisirs

Date de la manifestation : 11.juin 2022

au

Nombre de participants : ca 20

Horaire de la manifestation : 08.00 à 18.00 heures

Lieu : Lot ch.:340/341/282/283/259/287

- Forêt
- Zone Natura 2000
- Zone protégée d'intérêt national (ZPIN)
- Sur les cours d'eau

Date du montage :

au

Durée du montage :

Date du démontage :

au

Durée du démontage :

Usage d'engins automoteurs en dehors des chemins goudronnés:

- Non
- Oui, sur des chemins non goudronnés
- Oui, hors chemin

Attention, à l'intérieur des réserves naturelles, l'usage d'engins automoteurs n'est pas autorisable

Liste des pièces à joindre à la demande (en 4 exemplaires)

- Le présent formulaire dûment rempli et signé
- Un extrait du plan topographique avec indication de l'implantation et/ou du tracé projeté
- Déclaration de protection des données (document à joindre)

Lieu, date et signature

Redange, le 27.04.2022

Signature : 

Le dossier complet est à envoyer à l'adresse suivante :

Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable
Service des autorisations
L-2918 Luxembourg